

DIPE/17-735-496 du 20/03/2017

PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES (HORS AGREGES) DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC - STAGIAIRES LAUREATS DU CONCOURS EXCEPTIONNEL - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Références : BO spécial n° 29 du 22 juillet 2010 relatif à la formation des enseignants : Arrêtés du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré et à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier - Circulaire n°2010 103 du 13-07-2010 relative aux missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires - BOEN du 26 mars 2015 - BOEN du 28 avril 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics du second degré - Mesdames et Messieurs les IA IPR et IEN ET-EG

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des jurys, ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

Le jury d'évaluation se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 susvisé, après avoir pris connaissance :

- 1° de l'avis d'un membre des corps d'inspection de la discipline désigné à cet effet, établi après consultation du rapport du tuteur auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage. L'avis peut également résulter d'un rapport d'inspection. L'inspection concernera uniquement :
 - les stagiaires pour lesquels l'avis de titularisation pourrait être défavorable ;
 - les stagiaires ayant fait l'objet d'une alerte ;
 - les stagiaires en renouvellement de stage.

2° de l'avis du chef de l'établissement dans lequel le fonctionnaire stagiaire a été affecté pour effectuer son stage.

Situations particulières :

- les stagiaires en situation de report de stage au titre de l'année 2015-2016 et nommés stagiaires au 1er septembre 2016, ou en renouvellement de stage, seront évalués dans les conditions de droit commun sur la base du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat de l'éducation prévu par l'arrêté du 1er juillet 2013.
- Les stagiaires jugés aptes à la titularisation par le jury et placés en prolongation de stage pour défaut de M2 ne feront pas l'objet d'une nouvelle procédure d'évaluation. Ils seront titularisés au 1er septembre 2017 dès lors qu'ils obtiendront leur master. Dans l'hypothèse inverse, ils seront licenciés.

La Division des Personnels Enseignants (DIPE bureau 104) sera chargée de collationner les documents qui concernent **les stagiaires de l'Enseignement Public**, et assurera le secrétariat et le fonctionnement des jurys.

INFORMATIONS POUR LES TUTEURS :

Les tuteurs déposeront leur rapport sur la plate-forme collaborative chamilo-SAF, avant la date d'inspection, afin que les **IA-IPR ou les IEN ET/EG** en prennent connaissance préalablement à l'inspection du stagiaire. **Ils en transmettront une copie au Chef d'établissement d'exercice du professeur stagiaire.**

PROCEDURE D'INSPECTION

La procédure sera la suivante :

- L'Inspecteur contactera le chef d'établissement, pour lui communiquer la date à laquelle il procédera à l'inspection du stagiaire, affecté dans son établissement.
- Le chef d'établissement informera le stagiaire de la date de son inspection, il lui fera signer la notification d'inspection (cf. modèle en Annexe 4).

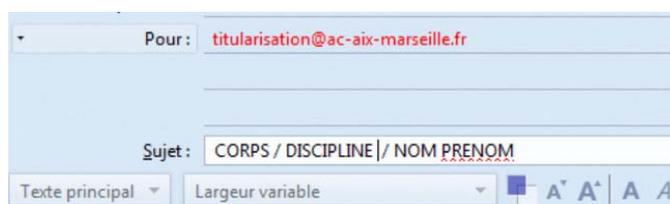
PROCEDURE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS DES STAGIAIRES A LA DIPE

- **1 / Les chefs d'établissements** adresseront **le 19 MAI 2017 au plus tard** pour chacun des stagiaires placés sous leur autorité :
 - l'**annexe A** sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié ;
 - l'**annexe 4** : notification d'inspection signée par le stagiaire ;
 - le **rapport du tuteur**

Impérativement selon la procédure suivante :

En cas d'avis favorable par mail à titularisation@ac-aix-marseille.fr

Préciser dans le sujet du mail : CORPS (CERTIFIE, ou CPE , ou EPS ou PLP) / DISCIPLINE / NOM PRENOM DU STAGIAIRE (cf modèle ci-dessous)



En cas d'avis défavorable UNIQUEMENT : par courrier papier à Nathalie Salomez Rectorat DIPE - 104

- **2 / Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG)** adresseront à leur secrétariat respectif, **par mail**, pour chaque stagiaire :

En cas d'avis favorable :

- L'**annexe B** sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié

En cas d'avis défavorable :

- Le **rapport d'inspection**
- L'**annexe B** sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié

Pour le Lundi 12 Juin 2017 au plus tard

Les secrétariats des IA-IPR et des IEN

- conserveront dans un fichier informatique tous les avis favorables ;
- adresseront PAR MAIL à nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr les rapports d'inspection, et **annexes 2, concernant tous les avis défavorables.**

Pour le Lundi 12 Juin 2017 au plus tard.

Les stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation seront convoqués pour un entretien avec les membres du jury.

Ils pourront préalablement consulter leur dossier au Rectorat, à la date notée sur leur convocation à l'entretien.

Les candidats non titularisés recevront une notification.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p><u>STAGIAIRE LAUREAT DU CONCOURS EXCEPTIONNEL</u> <u>(pour les stagiaires en report de stage ou en</u> <u>renouvellement UTILISER les documents relatifs au</u> <u>CONCOURS RENOVE)</u></p> <p>ANNEE SCOLAIRE 2016 - 2017</p>	
	<p>AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT</p>	
	<p>Nom et Prénom du stagiaire :</p> <p>.....</p> <p>Etablissement(s) d'exercice :</p> <p>Quotité horaire :</p> <p>Niveaux d'enseignement :</p>	
	<p>Corps :</p>	<p>Discipline :</p>

Avis du chef d'établissement en vue de la titularisation :

Favorable

Défavorable

NOM Prénom :
l'établissement

Signature

Cachet de

Date :

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>STAGIAIRE LAUREAT DU CONCOURS EXCEPTIONNEL (pour les stagiaires en report de stage ou en renouvellement UTILISER les documents relatifs au CONCOURS RENOVE)</p> <p>ANNEE SCOLAIRE 2016 - 2017 AVIS CIRCONSTANCIE DU CORPS D'INSPECTION</p>	
	<p>Nom et Prénom du stagiaire :</p> <p>.....</p> <p>Etablissement(s) d'exercice :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> EN 1ERE ANNEE DE STAGE</p> <p><input type="checkbox"/> EN RENOUVELLEMENT DE STAGE</p>	
	<p>Corps :</p>	<p>Discipline :</p>

AVIS :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

▶ **Renouvellement de stage**

▶ **Licenciement**

NOM de l'Inspecteur :
Signature :

Date



RAPPORT DU TUTEUR

STAGIAIRE LAUREAT DU CONCOURS EXCEPTIONNEL (pour les stagiaires en report de stage ou en renouvellement UTILISER les documents relatifs au CONCOURS RENOVE)

ANNEE SCOLAIRE 2016 - 2017

Nom et Prénom du stagiaire :

.....
Etablissement(s) d'exercice :

Quotité horaire :

Niveaux d'enseignement :

Corps :

Discipline :

Nom du tuteur :

Etablissement :

Rappel des 10 compétences professionnelles constitutives du métier d'enseignant ou de CPE

- Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- Evaluer les élèves
- Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
- Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
- Organiser le travail de la classe
- Se former et innover

1. Contexte d'exercice

2. Compétences professionnelles acquises et non acquises.

Nom et Prénom du stagiaire :	
Corps :	Discipline :

3. *Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.*

4. *Conclusion*

Le tuteur : (nom, date et signature)

 <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	ANNEXE 4	
	NOTIFICATION D'INSPECTION	
	EN VUE DE TITULARISATION	
	ANNEE SCOLAIRE 2016 - 2017	
	Nom Prénom du stagiaire :	
Etablissement(s) d'exercice :		
Quotité horaire :		
Niveaux d'enseignement :		
Corps :	Discipline :	

INSPECTION PREVUE LE :

DE : H A H

CLASSE :

Par : _____

IA IPR

UN ENTRETIEN SE DEROULERA A L'ISSUE DE L'INSPECTION

Nom Prénom du Professeur stagiaire :	
Pris connaissance le	Signature

A faire signer par le professeur stagiaire et joindre au dossier de titularisation (rapport + grille)